L'arrivée des 30 communes des secteurs des Isles-du-Doubs et du Pays de Clerval au 1er janvier 2019 a fait que le SICTOM a du se réorganiser :

#### > Changement d'identité :

en mars 2020, le SICTOM de Villersexel devient le Scodem des 2 Rivières (Syndicat de collecte des Déchets Ménagers des 2 Rivières).

#### >Modification des statuts :

en juillet 2020, réorganisation de la représentativité des communes au sein du syndicat pour plus d'efficacité, passant de 109 à 55 délégués :

CC des 2 Vallées Vertes : 27 délégués CC Pays de Villersexel : 17 délégués CC Pays de Montbozon et Chanois : 11 délégués

Président : Alain BIZZOTO entouré de ses 3 Vice-Présidents

34 communes - VP: Charles GRANET

VILLARGENT, VILLERSEXEL,

VILLERS-LA-VILLE.

AILLEVANS, ATHESANS-ETROITEFONTAINE, AUTREY-LE-VAY, BEUVEUGE, BONNAL, COURCHATON, CREVANS et LA CHAPELLE.

ESPRELS, FALLON, GEORFANS, GOUHENANS, GRAMMONT,

GRANGES-LA-VILLE, GRANGES-LE-BOURG, LA VERGENNE,

MOIMAY, OPPENANS, ORICOURT, PONT-SUR-L'OGNON,

LES MAGNY, LONGEVELLE, MARAST, MELECEY, MIGNAVILLERS,

TRESSANDANS, VELLECHEVREUX-COURBENANS, VILLAFANS,

SAINT-FERJEUX, SAINT-SULPICE, SECENANS, SENARGENT-MIGNAFANS,

## CC Pays de Montbozon et Chanois

#### 21 communes - VP: Jean-Claude ABRECHT

AUTHOISON, BEAUMOTTE-AUBERTANS,
BESNANS, BOUHANS-LES-MONTBOZON,
CENANS, CHASSEY-LES-MONTBOZON,
COGNIERES, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, FILAIN,
FONTENOIS-LES-MONTBOZON, LA BARRE,
LARIANS-ET-MUNANS, LOULANS-VERCHAMP,
MAUSSANS, MONTBOZON, ORMENANS,
ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS,
THIEFFRANS, THIENANS, VILLERS-PATER, VY-LES-FILAIN.

## CC des 2 Vallées Vertes

#### 54 communes - VP: Jacky BOUVARD

ABBENANS, ACCOLANS, ANTEUIL, APPENANS, ARCEY, AVILLEY, BLUSSANGEAUX, BLUSSANS, BOURNOIS, BRANNE, CUBRIAL, CUBRY, CUSE-ET-ADRISANS, DESANDANS, ETRAPPE, FAIMBE, FONTAINE-LES-CLERVAL, FONTENELLE-MONTBY, GEMONVAL, GENEY, GONDENANS-LES-MOULINS, GONDENANS-MONTBY, GOUHELANS, HUANNE-MONTMARTIN, HYEMONDANS, LANTHENANS

HUANNE-MONTMARTIN, HYEMONDANS, LANTHENANS, LA PRETIERE, L'HOPITAL-SAINT-LIEFRFOY, L'ISLE SUR LE DOUBS, MANCENANS, MARVELISE, MEDIERE, MESANDANS, MONDON, MONTAGNEY, SEDVICINEY, MONTUSSAINT, NANS, ONANS, DAYS, DA

MONTAGNEY-SERVIGNEY, MONTUSSAINT, NANS, ONANS, PAYS-DE-CLERVAL (et CHAUX-LES-CLERVAL commune rattachée), POMPIERRE-SUR-DOUBS, PUESSANS, RANG, ROCHE-LES-CLERVAL, ROGNON, ROMAIN, ROUGEMONT, SAINT-GEORGES-ARMONT, SOURANS,

SOYE. TALLANS. TOURNANS. TROUVANS. UZELLE, VIETHOREY.

### Le Scodem en quelques chiffres :

- 15 agents (dont 11 dédiés au service de ramassage)
- 6 véhicules de collecte des déchets ménagers dont 2 à préhension latérale (dits "camions à bras")
- 16 tournées, soit environ 2200 km par semaine
- 2620 tonnes de déchets ménagers résiduels (bac gris/vert) collectés en 2019
- 1985 tonnes de déchets ménagers recyclables (bac jaune) collectés en 2019



Scodem des 2 Rivières: 41 bis, rue de la Gare 70110 ESPRELS - tél. 03 84 20 37 10 - scodem2rivieres@gmail.com Horaires d'ouverture au public: du lundi au jeudi: 9h/12h - 14h/16h - vendredi: 9h/12h Permanence du Président: jeudi matin sur rendez-vous



MERCI LES EBOU

En ce début de mandat, je tiens à remercier l'ensemble des élus du nouveau conseil syndical pour la confiance qu'ils m'ont accordé lors du renouvellement de mon mandat de président de notre syndicat.

L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire sans précédent. Nous avons du affronter et nous affrontons encore une situation éprouvante. Aussi, je tiens à féliciter et à remercier également tous les membres du personnel du Scodem qui ont su s'adapter à de nouvelles méthodes de travail et ont assuré le service chaque jour. Bon nombre de personnes ont eu la gentillesse de leur témoigner leur sympathie par différents gestes (dessins, cartes de remerciements, etc.), je les en remercie.

Malgré ce contexte, notre syndicat poursuit ses projets. À ce sujet pour une meilleure identité sur le territoire, notre collectivité a changé de nom devenant «Syndicat de Collecte des Déchets Ménagers des 2 Rivières» en référence aux deux cours d'eau traversant notre territoire: le Doubs (secteur Pays de Clerval et L'Isle-sur-le-Doubs – transfert au 1er Janvier 2019) et L'Ognon (secteur historique du syndicat).

Cette nouvelle appellation est intervenue par arrêté préfectoral début mars 2020 mais l'information n'a pas été à la hauteur de l'événement en raison de la crise sanitaire.

Notre territoire s'étant agrandi en doublant son nombre d'usagers, nos locaux actuels deviennent quelque peu exigus et nous avons l'opportunité d'acquérir une parcelle jouxtant notre bâtiment afin d'y construire une extension, qui pourra abriter l'ensemble de nos véhicules et le stock de bacs.

Nous allons également faire l'acquisition d'un nouveau camion de collecte en remplacement de l'un des plus anciens datant de 2004 (un grand âge pour ce type de matériel!).

Une mini-benne de collecte devrait également être livrée fin décembre. Ce véhicule de 3.5 tonnes assurera le ramassage dans les secteurs où les gros véhicules peinent à circuler ainsi que les points de collecte isolés (fermes, maisons isolées, écarts...). Ces investissements sont réalisés pour optimiser et assurer un service performant à tous les usagers.

Bientôt les fêtes de fin d'année! Nous espérons tous qu'elles bénéficieront d'un répit permettant aux familles et aux amis de se retrouver.

D'ici là, ne relâchons surtout pas nos gestes barrières et nos gestes de tri et améliorons les autant que possible pour le bien de tous. Afin d'enrayer au maximum cette pandémie, n'oublions pas de nous protéger par le port du masque, à jeter lorsqu'il doit l'être dans le bac ordures ménagères (couvercle gris ou vert).

À l'aube de cette nouvelle année que nous espérons tous meilleure, au nom de tout le personnel et les élus du Scodem, je vous présente mes meilleurs vœux 2021 que j'espère plus sereine.

Le Président,
Alain BIZZOTTO







# dans le bac jaune



Faites les bons gestes...



Toutes les bouteilles

Tous les flacons et bidons











Toutes les barquettes

Tous les pots et boîtes











### Qualité des bacs jaunes :

Après refus de collecte, celui-ci doit être retrié pour une nouvelle présentation au ramassage.

Après 3 refus, un courrier est transmis précisant la procédure de retrait du bac jaune.

Les agents de collecte font leur travail, respectez les!



### Encore trop souvent dans le bac jaune

les restes alimentaires! Privilégiez le compostage ou à défaut le bac gris.



#### En cas de doute sur la destination d'un déchet,

il est préférable de le jeter dans le bac gris. S'il est déposé à tort dans le bac jaune, il est alors considéré comme un refus de tri par le SYTEVOM ce qui pénalise économiquement notre syndicat. Les contrôles des bacs jaunes par les agents en charge du ramassage permettent de limiter ces pertes financières.

#### Année 2020

On constate un relâchement du geste de tri des usagers et donc un taux de refus de tri en hausse pénalisant le Scodem, avec pour conséquence une baisse des retombées financières.

#### Charles GRANET

2e Vice-Président en charge du tri et du personnel

## dans le bac gris l





Les ordures ménagères doivent être déposées EN SACS dans le bac gris.

## LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS

vos masques chirurgicaux de protection, vos mouchoirs er papier à usage unique, vos gants et vos textiles sanitaires plastique fermé et jetez-le dans votre



### LES FAUX AMIS DU BAC JAUNE, À DÉPOSER DANS LE BAC GRIS :

les mouchoirs en papier, essuie-tout, essuie-mains, lingettes, vaisselle jetable, les sacs de fast-food commandés en drive, les mégots et cendres de cigarettes, les restes alimentaires...

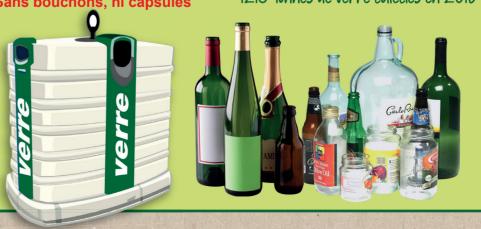
Et n'oubliez pas, d'autres structures sont à votre disposition pour que vos déchets soient bien dirigés et valorisés :

9955 tonnes de déchets collectés en 2019

déchetteries existent sur le territoire : Esprels, Dampierres/Linotte, Rougemont, Pays de Clerval, Désandans, L'Isle s/ le Doubs



Point d'Apport Volontaire (PAV) verre: 1215 tonnes de verre collectés en 2019



#### Encore trop souvent de comportements déviants :

Il est interdit de brûler des déchets à l'air libre et dans sa cheminée sous peine d'amende!



De même, abandonner ou enfouir des déchets dans la nature est sanctionnable!

